

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1575

22 juin 2012

SOMMAIRE

ADN S.A.	75575	MFS Investment Management Company	
Bizvalue SICAV-SIF S.C.A.	75600	(Lux) S.à r.l.	75570
Business Road S.A.	75557	Michel NEIZEN GmbH	75572
Capinera S.à r.l.	75581	Mission S.A.	75581
Eircom Finco S.à r.l.	75583	Mission S.A.	75581
GCB Coal Holding S.A.	75595	Mobinet Services S.à r.l.	75582
Ingenium Financing S.A.	75557	Momentum Reinsurance Worldwide S.A.	
Korta Payments S.A.	75554	75582
Leman Beverages Holding S.à r.l.	75567	Mosaro S.A.	75591
Leman Beverages Holding S.à r.l.	75567	Moventum S.C.A.	75582
Le Petit Manoir S.à r.l.	75566	MSK Réalisations	75573
Les Rossignols S.A. 1850	75569	Mumtaz S.A.	75571
Libra Financière pour l'Édition S.A.	75569	Murs S.A.	75582
LITTLEWOOD Rent G.m.b.H.	75570	MVM Lux Sicav	75594
LITTLEWOOD Rent G.m.b.H.	75570	Nadine SA	75569
Loke SA	75570	Navcon S.A.	75599
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	75570	Neptun Lux Holding One S.à r.l.	75599
Luxinnovation GIE	75571	Neptun Lux Holding Three S.à r.l.	75600
Luxinnovation GIE	75567	Neptun Lux Holding Two S.à r.l.	75600
Luxprimo Sàrl	75571	Network Plus Holding S.A.	75600
Magrega Investments S.A.	75572	Newpak S.A.	75568
Mangaroca S.A.	75573	NG Luxembourg 7 S.à r.l.	75599
Marcenaire S.A.	75573	OES Europe S.à r.l.	75569
Margantours S.à r.l.	75573	Orchard Capital S.à r.l.	75582
Marguerite Immobilière Holding S. à r.l.		Pictet & Cie (Europe) S.A.	75571
.....	75573	P.N. Seafood S.A.	75574
Mark Antony Partners S.à r.l.	75571	RL LUX Holding S.à r.l.	75572
Markline S.A.	75574	Safindi Re S.A.	75574
Marlett SA	75574	West Hollywood Investments S.à r.l.	75580
Maxime International S.A.	75572		

Korta Payments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.222.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held a general meeting of the sole shareholder of “Korta Payments S.A.”, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with registration number B159222, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 24th of January, was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1411 on the 29th of June 2011 (hereinafter the “Company”).

The meeting is opened at 15:30 hours, with Mr Jóhannes Ingi Kolbeinsson, residing professionally at Skipholt 50 b, 105 Reykjavik, Iceland, in the Chair, who assumes also the function of scrutineer.

The chairman designates as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally at Luxembourg, 101, rue Cents.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- the shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the shareholder or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies “ne varietur” will be registered with the deed;

- pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this general assembly and the sole shareholder present or represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agrees to waive the notice requirements;

- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the corporate object to bring it into conformity with the current activity of the company.

2. Subsequent amendment of Article 3 of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose for which the Company is established is to provide technical and business services.

3.2. As such, the main activity of the Company will consist of providing technical and business services. In this respect, the Company may carry out any activity relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities.

3.3 The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.”

3.- Removal of the directors from their office and appointment of a sole director namely Mr Gunnar Mar Gunnarsson.

4.- Removal of the statutory auditor Pricewaterhouse Coopers Iceland and appointment of a new statutory auditor.

After duly considering each item of the agenda, the meeting request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend the corporate object to bring it into conformity with the current activity of the company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend the Article 3 of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose for which the Company is established is to provide technical and business services.

3.2. As such, the main activity of the Company will consist of providing technical and business services. In this respect, the Company may carry out any activity relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities, in particular, providing marketing, sales and general customer services.

3.3 The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Third resolution

The meeting resolves to remove the current directors, managing director and chairman from office and to appoint as sole director until the annual general meeting of 2016:

Mr Gunnar Már Gunnarsson, born on 7 August 1971 in Isafjörður, Iceland, residing professionally at Skipholt 50b, 105 Reykjavik, Iceland.

Fourth resolution

The meeting resolves to remove Pricewaterhouse Coopers, Iceland, from the office of auditor and resolves to appoint as new statutory auditor until the annual general meeting of 2016:

Friddora Dis Kolbeinsdottir, residing professionally at Skipholt 50b, 105 Reykjavik, Iceland, born in Luxembourg, on 26 February 1982.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the legal representative of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue une assemblée générale de l'actionnaire unique de «Korta Payments S.A.», une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec le numéro d'immatriculation B159222 chez le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 janvier 2011, était publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1411 le 29 Juin 2011 (ci-après, la «Société»).

La séance est ouverte à 15h30 heures sous la présidence de Monsieur Jóhannes Ingi Kolbeinsson, résidant professionnellement à Skipholt 50 b, 105 Reykjavik, Islande, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement au 101 rue Cents, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont inscrits sur une liste de présence signée par l'actionnaire unique ou ses mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire.

Ladite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» seront enregistrées avec le présent acte.

- il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée, et l'actionnaire unique présent ou représenté déclare avoir été informé par avance de l'ordre du jour et renonce aux formalités légales de convocation.

- la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social afin de le mettre en conformité avec l'activité actuelle de la Société.

2. Modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société qui aura, dorénavant, la teneur suivante:

« 3. L'objet social.

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est de fournir des services techniques et commerciaux.

3.2 En tant que tel, l'activité principale de la Société consistera à fournir les activités de service techniques et commerciaux. À cet égard, la Société peut exercer toute activité relative à l'accomplissement de son objet et participer d'une quelconque autre manière à ces activités.

3.3 La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par voie d'achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

3. Révocation des administrateurs actuels et nomination comme administrateur unique Monsieur Gunnar Mar Gunnarsson.

4. Révocation du commissaire Pricewaterhouse Coopers, Islande, et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de le mettre en conformité avec l'activité actuelle de la Société

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura, dorénavant, la teneur suivante:

« 3. L'objet social.

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est de fournir des services techniques et commerciaux.

3.2 En tant que tel, l'activité principale de la Société consistera à fournir les activités de service techniques et commerciaux. À cet égard, la Société peut exercer toute activité relative à l'accomplissement de son objet et participer d'une quelconque autre manière à ces activités.

3.3 La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par voie d'achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels, l'administrateur-délégué et le Président et de nommer comme administrateur unique jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2016:

M. Gunnar Már Gunnarsson, né le 7 août 1971, à Isafjörður, Islande, demeurant professionnellement à Skipholt 50b, 105 Reykjavik, Islande;

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel Pricewaterhouse Coopers, Islande et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016:

Friddora Dis Kolbeinsdottir, demeurant professionnellement à Skipholt 50b, 105 Reykjavik, Islande, née à Luxembourg, le 26 février 1982.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.200.-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. I. KOLBEINSSON, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2012. Relation: LAC/2012/23086. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059548/165.

(120083610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

**Ingenium Financing S.A., Société Anonyme,
(anc. Business Road S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.094.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of "BUSINESS ROAD S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 156094) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 7, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2539 of November 23, 2010 (hereafter referred as the Company).

The meeting is presided over Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the Sole Shareholder and the number of shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the 31,000 shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. change of the name of the Company into Ingenium Financing S.A.;
2. change of the corporate object by way of the replacement of article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the 'Connected Companies'). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may further invest in the acquisition and management of shipping certificates.

The Company may execute – directly or indirectly – consulting activities for the benefit of governments and professional organizations with respect to the offshore industry, i.e. including activities which are related to (i) offshore pipe installation and subsea construction and (ii) deep sea mining.

The Company may undertake – directly or indirectly – any activities required to facilitate knowledge gathering and knowledge sharing related to (i) offshore pipe installation and subsea construction activities and (ii) deep sea mining activities.

The Company may carry out activities related to a captive insurance company.

The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not limited.”;

3. replacement of the directors of the Company and the statutory auditor (commissaires aux comptes) of the Company;

4. complete restatement of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing has been approved by the Sole Shareholder, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change of the name of the Company into Ingenium Financing S.A..

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the corporate object as indicated in point 2. of the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company decides and resolves:

(i) that the number of directors of the Company is fixed at four (4) and the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) at one (1);

(ii) that the following persons are appointed as category A directors non Luxembourg residents:

- Mr. Edward Pieter Heerema, with professional address at 1, Avenue Marengo, 1410 Waterloo, Belgium, non Luxembourg resident;

- Mr. Cornelis Willem Kooger, with professional address at Sir Winston Churchillaan 981, 2286 AC Rijswijk, The Netherlands, non Luxembourg resident; and

- Mr. Pieter Aert Cornelis van Tiel, with professional address at Ch. Taponnet 2, 1291 Commugny, Switzerland, non Luxembourg resident; and

(iii) that the following person is appointed as a category B director Luxembourg resident:

- Mr. Damien Nussbaum, with professional address at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg resident;

(iv) that the appointment of the above category A and category B directors has effective date as at 21 May 2012 and the relevant terms of office shall expire at the ordinary general meeting of shareholders of the year 2017;

(v) that the following has been appointed as statutory auditor (commissaires aux comptes) of the Company, their term of office expiring at the ordinary general meeting of shareholders of the year 2017: Ernst & Young Luxembourg, société anonyme, having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, RCS Luxembourg B 88019;

(vi) to remove C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B.68.168, as statutory auditor (commissaires aux comptes) of the Company with effective date as from 21 May 2012 and to grant full discharge to this latter from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties as statutory auditor (commissaires aux comptes) of the Company from the date of the relevant appointment until the removal;

(vii) to remove Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B.37.974, as director of the Company with effective date as from 21 May 2012; and

(viii) to grant full discharge to Luxembourg Corporation Company

S.A. and to Mr. Sjors van der Meer, residing professionally at 28, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, appointed as permanent representative thereof, from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties as director of the Company and permanent representative thereof from the date of the relevant appointment until the removal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a public limited liability company (société anonyme) under the name of Ingenium Financing S.A. (the 'Company').

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the 'Connected Companies'). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The Company may further invest in the acquisition and management of shipping certificates.

4.7. The Company may execute – directly or indirectly – consulting activities for the benefit of governments and professional organizations with respect to the offshore industry, i.e. including activities which are related to (i) offshore pipe installation and subsea construction and (ii) deep sea mining.

4.8. The Company may undertake – directly or indirectly – any activities required to facilitate knowledge gathering and knowledge sharing related to (i) offshore pipe installation-and subsea construction activities and (ii) deep sea mining activities.

4.9. The Company may carry out activities related to a captive insurance company.

4.10. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not limited.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.-EUR) each.

The shares are and shall remain in registered form (actions nominatives). A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares shall be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding

suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer, satisfactory to the Company, evidencing the consent of the transferor and the transferee.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall, in case there is only one shareholder, be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders. Each director shall be appointed as a category A director or as a category B director. The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. The directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible for election.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors (the 'Legal Entity'), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who shall represent the Legal Entity as sole director or as member of the board of directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 'Companies Act 1915'). In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, and this decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting shall be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication provided such resolutions are preceded by a deliberation between the directors. The entirety shall form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 8. The sole director or, if applicable, the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or, if applicable, the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or, if applicable, the board of directors shall prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the latest financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Companies Act 1915 or the articles of association of the Company.

Art. 9. The Company shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed, by the joint signature of two directors, at least one of whom must be a category B director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or director shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, shall be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual general meeting of shareholders. This paragraph does not apply for so long as the Company has a sole director.

For so long as the Company has a sole director, the minutes of the general meeting of shareholders shall set forth the transactions entered into by the Company and the sole director and in which the sole director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of directors or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into at arm's length terms.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes), appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual general meeting of shareholders shall be held at the premises of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which shall specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Companies Act 1915.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société anonyme «BUSINESS ROAD S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2539 du 23 novembre 2010 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 31.000 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la Société en Ingenium Financing S.A.

2) Modification de l'objet social afin de remplacer l'article 4 des statuts par le texte suivant:

« **4.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de certificats maritimes.

4.7. La Société peut effectuer -directement ou indirectement -des activités de conseil au profit de gouvernements et d'organisations professionnelles en ce qui concerne l'industrie offshore, c'est-à-dire, y compris les activités qui sont liées à (i) l'installation de pipelines en haute mer et la construction sous-marine et (ii) l'exploitation minière en haute mer.

4.8. La Société peut entreprendre -directement ou indirectement -les activités nécessaires à la facilitation de la collecte et au partage des connaissances liées (i) à l'installation de pipelines et aux activités de construction sous-marine et (ii) aux activités d'exploitation minier en haute mer de la mer.

4.9. La Société peut exercer les activités relatives à une compagnie d'assurance captive.

4.10. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

3. Remplacement des administrateurs de la Société et du commissaire aux comptes de la Société.

4.- Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire unique décide de changer la dénomination de la Société en Ingenium Financing S.A.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de changer l'objet social de la Société tel qu'indiqué au point 2 de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide:

(i) que le nombre des administrateurs de la Société est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1),

(ii) que les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de catégorie A, non résidents luxembourgeois:

- Monsieur Edward Pieter Heerema, avec adresse professionnelle à 1, Avenue Marengo, 1410 Waterloo, Belgique, résident non luxembourgeois;

- Monsieur Cornelis Willem Kooger, avec adresse professionnelle à Sir Winston Churchillaan 981, 2286 AC Rijswijk, Pays-Bas, résident non luxembourgeois; et

- Monsieur Pieter Aert Cornelis van Tiel, avec adresse professionnelle à Ch. Taponnet 2, 1291 Commugny, Suisse, résident non luxembourgeois;

(iii) que la personne suivante est nommée administrateur de catégorie B, résident luxembourgeois:

- Monsieur Damien Nussbaum, avec adresse professionnelle à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, résident luxembourgeois;

(iv) que la nomination des administrateurs de catégorie A et de catégorie B prendra effet au 21 mai 2012 et leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2017,

(v) de nommer commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017: Ernst & Young Luxembourg, société anonyme, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, RCS Luxembourg B 88019,

(vi) de révoquer C.A.S. Services S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68168, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet au 21 mai 2012, et de donner décharge à cette dernière de toutes responsabilités en tant que commissaire aux comptes de la Société à partir de la de nomination jusqu'à la révocation.

(vii) de révoquer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre ce commerce et des sociétés sous le numéro B 37974 comme administrateur de la Société avec effet au 21 mai 2012 et

(viii) de donner décharge à Luxembourg Corporation Company S.A. et à Monsieur Sjors van der Meer, demeurant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant de représentant permanent, de toutes responsabilités en tant qu'administrateur et représentant permanent de la Société à partir de la nomination jusqu'à la révocation.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de Ingenium Financing S.A. (la Société).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra

accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de certificats maritimes.

4.7. La Société peut effectuer -directement ou indirectement -des activités de conseil au profit de gouvernements et d'organisations professionnelles en ce qui concerne l'industrie offshore, c'est-à-dire, y compris les activités qui sont liées à (i) l'installation de pipelines en haute mer et la construction sous-marine et (ii) l'exploitation minière en haute mer.

4.8. La Société peut entreprendre -directement ou indirectement -les activités nécessaires à la facilitation de la collecte et au partage des connaissances liées (i) à l'installation de pipelines et aux activités de construction sous-marine et (ii) aux activités d'exploitation minier en haute mer de la mer.

4.9. La Société peut exercer les activités relatives à une compagnie d'assurance captive.

4.10. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000. EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Chaque administrateur sera nommé soit comme administrateur de catégorie A, soit administrateur de catégorie B.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute

décision prise par le conseil d'administration sera adopté à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres du conseil d'administration ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, E-mail ou tout autre moyen de communication agréé pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi sur les Sociétés de 1915 ou les présents statuts.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont au moins l'un d'entre eux sera un administrateur de catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un administrateur unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'assemblée générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de Juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française.

Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012. Relation: LAC/2012/24269. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061811/520.

(120088017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Le Petit Manoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012059579/12.

(120083823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Leman Beverages Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 3.230.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059580/13.

(120084324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Leman Beverages Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 3.230.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059581/13.

(120084325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Luxinnovation GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg C 16.

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des membres de LUXINNOVATION GIE, un groupement d'intérêt économique ayant son siège social à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C16, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 1998, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 23 décembre 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte authentique en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519 du 8 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Marco VALENTINY, conseiller de direction 1ère classe, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard EISCHEN, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce, résidant professionnellement à L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon DIEDERICH, conseiller de gouvernement, résidant professionnellement à L-2915 Luxembourg, 20, Montée de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les membres présents ou représentés, les mandataires des membres représentés, ainsi que la part qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres

présents, les mandataires des membres représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des membres représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les membres présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une modification des articles 4 et 9 des statuts du groupement d'intérêt économique pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les membres du groupement sont:

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg pour lequel agissent les Ministres ayant dans leurs attributions l'économie, la recherche dans le secteur public et les classes moyennes,

La Fedil Business Federation Luxembourg, association sans but lucratif, constituée par convention du 25 novembre 1946, publiée au Mémorial du 26 mars 1947 numéro 19, avec siège social à Luxembourg,

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, établissement public régi par la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce, avec siège à Luxembourg,

La Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, personne morale de droit public régie par la loi du 2 septembre 2011 portant réorganisation de la Chambre des Métiers, avec siège à Luxembourg.»

« **Art. 9.** Le conseil de gérance élit un président, au moins deux vice-présidents et un secrétaire parmi ses membres, ce dernier pouvant être choisi en dehors du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le vice-président le plus âgé. En cas d'empêchement de celui-ci, la présidence est assurée par le vice-président présent le plus âgé et en cas d'empêchement de tous les vice-présidents, par le gérant le plus âgé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BRACHMOND, G. SANTER, G. SCHOLTUS, L. DIEDERICH, G. EISCHEN, M. VALENTINY et J. BADEN.
Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC / 2012 / 22622. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059592/65.

(120083432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Newpak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.045.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement le 30 avril 2012

- Le mandat de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg est reconduit comme réviseur d'entreprises agréé pour une nouvelle période statutaire de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

NEWPAK S.A.

M. LIMPENS / A. RENARD

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2012059637/16.

(120083660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

OES Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 147.306.

Protokoll über die Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung

Die ausserordentliche Generalversammlung von OES Europa S.à r.l. (die „Firma“), in Übereinstimmung mit Artikel 11 der Gründungsurkunde, und im Beisein des unterzeichnenden alleinigen Aktionärs beschliesst einstimmig, dass

- unter Berufung auf Artikel 7 der Gesellschaftssatzung (Vorstandsmitglieder können mit einfachem Mehrheitsentscheid durch die Generalversammlung, mit oder ohne Nennung der Ursache, abberufen werden), Herr Raymond Rohne, geboren am 9. April 1963 in New York (USA) whft. 194, Nassau Street, Suite 30, Princeton, NJ 08542 (USA) ab heutigem Datum nicht mehr als Vorstandsmitglied für die Firma tätig ist.

Luxembourg, den 08. Mai 2012.

Treveri Holdings Europe Sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2012059645/17.

(120084153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012059583/11.

(120083999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Libra Financière pour l'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059584/10.

(120084261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Nadine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.454.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012059633/14.

(120084371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

LITTLEWOOD Rent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 15B, Om Stackburren.

R.C.S. Luxembourg B 102.853.

Les comptes annuels au 11 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059585/10.

(120083620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

LITTLEWOOD Rent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 15B, Om Stackburren.

R.C.S. Luxembourg B 102.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059586/10.

(120083621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Loke SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 76.303.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059587/9.

(120083919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Les statuts coordonnés au 28/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22/05/12.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012059588/12.

(120083440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2012059612/13.

(120083516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Luxinnovation GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg C 16.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012059591/9.
(120083431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Luxprimo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.666.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059593/10.
(120084520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mark Antony Partners S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059597/11.
(120083765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012059622/13.
(120083605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 7 mai 2012:

"L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. IL EST RESOLU de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Bertrand Demole, Christian Gellerstad, Marc Briol, Christian Mallet, Daniel Wanner, Giovanni Viani et Pierre Etienne pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 6 mai 2013.
2. IL EST RESOLU de reconduire le mandat d'administrateur délégué de M. Pierre Etienne pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 6 mai 2013.
3. IL EST RESOLU de reconduire le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers pour une période prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra le 6 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet & Cie (Europe) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2012059658/19.

(120084051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059598/9.

(120084196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Michel NEIZEN GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 25, rue A. Godart.

R.C.S. Luxembourg B 18.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059599/10.

(120083951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

RL LUX Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.377.

Auszug des Gesellschaftlerbeschluss vom 9 Mai 2012

Am 9 Mai 2012 fasste die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

1. Die Mandate von Herrn Paul Guthann und Herrn Johannes Hubmaier als Geschäftsführer, mit Zeichnungsbefugnis A, mit sofortiger Wirkung zu beenden.

2. Frau Birgit Lenz, geboren am 10 Januar 1972 in Hollabrunn (Österreich) mit Wohnsitz in 24/8, Einsiedlergasse, A-1050 Wien und Frau Birgit Weber, geborn am 28 Oktober 1967 in Mittersill (Österreich) mit Wohnsitz in 13/2, Angoraweg, A-1220 Wien als Geschäftsführerinnen, mit Zeichnungsbefugnis A mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21 Mai 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2012059710/19.

(120083637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Magrega Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAGREGA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059602/11.

(120083643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Mangaroca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANGAROCA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059604/11.

(120084069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCENAIRE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012059605/11.

(120084554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Margantours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 64, avenue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 22.705.

Les comptes annuels au 02/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059608/9.

(120083564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

MSK Réalisations, Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 97.395.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012059621/12.

(120083596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Marguerite Immobilière Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059609/10.

(120083868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Markline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARKLINE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059610/11.

(120083847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLETT S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2012059611/11.

(120084452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Safindi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 162.691.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 27 avril 2012 tenue au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

M. Christian Van Meerbeeck

M. Marc Maes

M. Vereecken Philippe

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'Assemblée nomme DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012060371/22.

(120085240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

P.N. Seafood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.047.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mai 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour P.N. SEAFOOD S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059655/16.

(120084034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

ADN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.574.

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société ADN S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 29, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 53.574, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associés numéro 152 du 27 mars 1996 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associés numéro 190 d16 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, ayant son domicile professionnel à la même adresse.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Gérard NEPPER, indépendant, demeurant professionnellement à 29, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte;

II Tel qu'il ressort de la liste de présence, les quatre mille trente-quatre (4.034) actions, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les participants ont été préalablement informés.

III Les actionnaires constatent que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

IV L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts) en introduisant la possibilité dans les statuts de n'avoir qu'un seul actionnaire et par conséquent également un administrateur unique en révoquant tous les pouvoirs de signature antérieurs et en adaptant le pouvoir de signature du/des administrateurs et délégués à la gestion journalière.
3. Changement du siège social du 29, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 23, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
4. Acceptation de la démission avec effet immédiat de Madame Thérèse BRASSEUR en tant qu'administrateur et décharge à lui accorder;
5. Confirmation de la nomination de Monsieur Gérard NEPPER, né le 13 août 1942 à Autelbas (B), demeurant professionnellement à 23, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg entant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
6. Confirmation de la nomination de Monsieur Joël NEPPER, né le 6 décembre 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg entant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
7. Constatation que Madame Nicole VANDEN BERGHE, née le 16 novembre 1943 à Hudeng-Aimeries (B), demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, n'a pas été réélue entant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière, suite à l'expiration de ses mandats en 2006, de sorte qu'il y a lieu de la rayer de l'extrait au RCS.
8. Constatation que Monsieur Guy DEFRAENE, nommé administrateur le 11 mai 2000, n'a pas été réélu suite à l'expiration de son mandat, de sorte qu'il y a lieu de le rayer de l'extrait au RCS.
9. Confirmation de la nomination de Monsieur Pascal NEPPER, né le 3 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

10. divers.

V Sur ce, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à la refonte des Statuts en introduisant la possibilité dans les statuts de n'avoir qu'un seul actionnaire et par conséquent également un administrateur unique en révoquant tous les pouvoirs de signature antérieurs et en adaptant le pouvoir de signature du/des administrateurs et délégués à la gestion journalière, de sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de ADN S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objets social tous services se rattachant à l'étude, directement ou indirectement à la gestion et la commercialisation par achat, vente, échange ou autrement de tous produits et services de décoration intérieure et d'antiquités ainsi que leurs accessoires.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000.-) représenté par quatre mille trente-quatre (4.034) actions sans désignation de valeur nominale.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux

décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le deuxième jeudi du mois de mai à 17 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme n'excédant pas six années et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Deux membres du Conseil peuvent conjointement nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux membres du Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six années et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le siège social de la société du 29, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 23, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Madame Thérèse BRASSEUR en tant qu'administrateur et décharge lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confirmer Monsieur Gérard NEPPER, né le 13 août 1942 à Autelbas (B), demeurant professionnellement à 23, Avenue Pasteur, L2311 Luxembourg entant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Gérard NEPPER, né le 13 août 1942 à Autelbas (B), demeurant professionnellement à 23, Avenue Pasteur, L2311 Luxembourg entant que délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 et pourra engager la société de manière illimitée par sa seule signature.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination de Monsieur Joël NEPPER, né le 6 décembre 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg entant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée décide de confirmer la nomination de Monsieur Joël NEPPER, né le 6 décembre 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg entant que délégué à la gestion journalière

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 et pourra engager la société de manière illimitée par sa seule signature.

Septième résolution

L'Assemblée décide de constater que Madame Nicole VANDEN BERGHE, née le 16 novembre 1943 à Hudeng-Aimeries (B), demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, n'a pas été réélue entant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière, suite à l'expiration de ses mandats en 2006, de sorte qu'il y a lieu de la rayer de l'extrait au RCS.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de constater que Monsieur Guy DEFRAENE, nommé administrateur le 11 mai 2000, n'a pas été réélu suite à l'expiration de son mandat, de sorte qu'il y a lieu de le rayer de l'extrait au RCS.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination de Monsieur Pascal NEPPER, né le 3 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 23, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

Frais

Le montant total des coûts, frais, rémunérations ou dépenses, de toutes sortes, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Nepper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. LAC/2012/22835. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012061182/299.

(120087046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

West Hollywood Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.600.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 avril 2012

Monsieur Alessandro CAJRATI CRIVELLI, demeurant professionnellement à Queen's Gate Gardens n°30, SW7 5RR, Londres (Royaume Uni), a cédé 9.613 parts sociales de la société West Hollywood Investments S.à.r.l. comme suit:

- SIMON FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social Via del Carmine, 10, I-10122 Turin, Italie, numéro d'immatriculation TO/644456, n. 644 parts sociales;

- Monsieur Roberto HOORNWEG, résidant at 44 Holland Park, Flat A, W11 3RP, London (Royaume Uni); n. 515 parts sociales;

- Madame Maria Franca Borea, résidant 125 Corso Raimondo, I-18038 Sanremo, Italie, n. 206 parts sociales;

- IFID S.r.l., Istituto Fiduciario Italiano, ayant son siège social Via Santa Radegonda, 11, I-20121 Milan, Italie, numéro d'immatriculation MI/975062, n. 515 parts sociales;

- Monsieur Gabriele SPINELLI, résidant at 3rd Floor Flat, Wimpole Street, W1M 7DG, London (Royaume Uni), n. 515 parts sociales;

- SwissLife (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 25 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, numéro d'immatriculation B22.663, n. 515 parts sociales;

- Monsieur Francesco FREDELLA, résident à 8 Chalcot Gardens, Flat 4, NW3 4YB, London (Royaume Uni), n. 256 parts sociales;

- Est4te Four Real Estate Pledge Fund L.P., ayant son siège social à Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 4NA, numéro d'immatriculation LP 15993405, n. 6.447 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEST HOLLYWOOD INVESTMENTS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012062294/28.

(120087571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Mission S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. GOFFINET

Administrateur

Référence de publication: 2012059615/11.

(120084219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Mission S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.089.

Extrait de résolution prise par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2012

1. L'administrateur et l'administrateur délégué sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2017.

- Monsieur Charles Roberti, demeurant au 8/B3, Avenue de l'Orée, B-1000 Bruxelles.

Stratego International, avec siège social au 370, route de Longwy L-1940 est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017 en remplacement de Stratego Trust S.A.

Pour extrait conforme

Charles Roberti

Administrateur

Référence de publication: 2012059616/15.

(120084222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Capinera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.675.

EXTRAIT

Il résulte à ce jour, que:

- le gérant unique Marco Sterzi a comme adresse 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
Armstrong Bristow Farley & Schwarzschild PLC, ayant son siège social au 1807 Libbie Avenue, Suite 200 USA 23226 Richmond -Virginia, en qualité de Trustee de "The Carlo Severgnini Trust"	81.450
Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, ayant son siège social au 1807 Libbie Avenue, Suite 200 USA 23226 Richmond -Virginia, en qualité de Trustee de "The Oreste Severgnini Trust"	40.725
Marco Sterzi, résident au 18, avenue de la Porte Neuve, L-1420 Luxembourg	40.725

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Marco STERZI

Gérant unique

Référence de publication: 2012062353/28.

(120087940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Mobinet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2012059617/11.

(120084109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Momentum Reinsurance Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012059618/10.

(120083536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059620/9.

(120084445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Murs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.944.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012059623/11.

(120083747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Orchard Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.192.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orchard Capital S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2012059643/13.

(120084493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Eircom Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.903.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MOCEIR HOLDINGS (IRELAND) LIMITED, a company having its registered office at 53 Merrion Square Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 512352,

here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Eircom Finco S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, hypothecate, encumber or otherwise grant security interests over some or all of its assets in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies for its own benefit and that of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

The Company shall have power to redeem its own shares. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time with or without cause, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present (save where there is a sole manager).

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time; provided that at least one half of all participating managers either attend such meeting in person in Luxembourg or participate using communications equipment which is physically located in Luxembourg. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate and any misconduct in the management of the Company's affairs.

Art. 11. General meetings of shareholders. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders or by way of circular written resolutions.

When resolutions are to be adopted by way of shareholders circular written resolutions, the text of such resolutions is sent to all shareholders, in accordance with these articles. Shareholders' circular written resolutions signed by all shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held general meeting, and bear the date of the last signature.

General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who needs not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase in the shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting only if the company has more than 25 shareholders.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more supervisory auditors (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each supervisory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the supervisory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where required by law the Company shall have its annual accounts audited by one or more statutory approved auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the above, at any time, one or more statutory approved auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by MOCEIR HOLDINGS (IRELAND) LIMITED, prenamed, represented as above stated.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed appearing party, represented as above stated, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager A for an undetermined duration:

- Mr Robert van 't Hoeft, born on 13th January 1958 in Schiedam (the Netherlands), residing professionally in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Is appointed as manager B for an undetermined duration:

- Mr Patrick van Denzen, born on 28 February 1971 in Geleen, (the Netherlands), residing professionally in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le quatre mai.

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

MOCEIR HOLDINGS (IRELAND) LIMITED, société constituée selon les lois irlandais ayant son siège social au 53 Merrion Square Dublin 2 Irlande, immatriculée au registre de commerce et des sociétés d'Irlande, sous le numéro 512352, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire de dresser comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Eircom Fincó S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la

nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps; à condition qu'au moins la moitié des gérants participant soit participe à cette réunion en personne à Luxembourg soit

participe en utilisant un moyen de communication physiquement situé à Luxembourg. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution – Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été entièrement souscrites par MOCEIR HOLDINGS (IRELAND) LIMITED, prédésignée, représentée comme indiqué ci-avant.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée:

- M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée:

- M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, (Pays Bas), demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: V. Van den Brink, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2012. Relation: DIE/2012/5431. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012060089/429.

(120084711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Mosaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.884.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«SAHOS S.A.», une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157464,

ici représentée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 mai 2012.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «MOSARO S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

Le capital autorisé, comprenant les actions émises, est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus

qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

La comparante dûment représentée a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 100% (cent pour cent) en espèces les montants suivant

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
SAHOS S.A.	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

a) Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

c) Monsieur Manuel BORDIGNON, née le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2012. Relation: EAC/2012/6467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059619/209.

(120083959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

MVM Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für MVM LUX SICAV
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012059625/11.

(120083784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

GCB Coal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.902.

In the year two thousand and twelve, on the 24th May.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “GCB COAL HOLDING S.A.”, a société anonyme having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg),

R.C.S. Luxembourg B 152902, incorporated on May 6th, 2010 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1070 of May 21st, 2010, modified for the last time on November 10th, 2010 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2740 of December 14th, 2010 (hereafter “the Company”).

The General Meeting was presided by Mr Hervé Poncin, lawyer, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the issued shares are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 11.625.000,- Eur so as to raise it from its current amount of 51.000,-Eur to the amount of 11.676.000,- Eur by issuance of 465.000 new shares with a nominal value of 25,- Eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in kind;

2. Waiver by Mr Rakhim Shadiev residing at Tashkent, 3/5, Shalola Street (Uzbekistan) in his capacity as shareholder of the Company of his right of subscription related to the increase in share capital;

3. Subscription by Mr Olimjon Shadiev residing at CH8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Switzerland) of the 465.000 new shares of the Company and payment by a contribution in kind;

4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 3.875.000,- Eur so as to raise it from its current amount of 11.676.000,- Eur to the amount of 15.551.000,- Eur by issuance of 155.000 new shares with a nominal value of 25,- Eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in kind;

5. Waiver by Mr Olimjon Shadiev residing at CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Switzerland) in his capacity as shareholder of the Company of his right of subscription related to the increase in share capital;

6. Subscription by Mr Rakhim Shadiev residing at Tashkent, 3/5, Shalola Street (Uzbekistan) of the 155.000 new shares of the Company and payment by a contribution in kind;

7. Amendment of article 5 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

8. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 11.625.000,- Eur so as to raise it from its current amount of 51.000,- Eur to the amount of 11.676.000,- Eur by issuance of 465.000 new shares with a nominal value of 25,- Eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in kind.

Second resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by Mr Rakhim Shadiev residing at Tashkent, 3/5, Shalola Street (Uzbekistan) in his capacity as shareholder of the Company of his right of subscription related to the increase in share capital.

Third resolution

The 465.000 new shares of the Company with a nominal value of 25,- Eur each have been subscribed and entirely paid up by Mr Olimjon Shadiev residing at CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Switzerland) by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company of an amount of 11.625.000,- Eur.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, such value of the contribution made by means of a contribution in kind is established by a report of the company Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, "Réviseur d'entreprises agréé", with registered office in Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, which concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie."

Said report, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 3.875.000,- Eur so as to raise it from its current amount of 11.676.000,- Eur to the amount of 15.551.000,- Eur by issuance of 155.000 new shares with a nominal value of 25,-Eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in kind.

Fifth resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by Mr Olimjon Shadiev residing at CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Switzerland) in his capacity as shareholder of the Company of his right of subscription related to the increase in share capital.

Sixth resolution

The 155.000 new shares of the Company with a nominal value of 25,-Eur each have been subscribed and entirely paid up by Mr Rakhim Shadiev residing at Tashkent, 3/5, Shalola Street (Uzbekistan) by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company of an amount of 3.875.000,- Eur.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, such value of the contribution made by means of a contribution in kind is established by a report of the company Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, "Réviseur d'entreprises agréé", with registered office in Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, which concludes as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie."

Said report, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 5 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at 15.551.000,- Eur represented by 622.040 shares fully paid in with a nominal value of 25,- Eur each."

Eighth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr Hervé Poncin, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to proceed individually in the name of all the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at Eur 5.900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "GCB COAL HOLDING S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 152902, constituée par acte du 6 mai 2010 par devant Maître Blanche Moutrier notaire de résidence à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1070 du 21 mai 2010, modifié la dernière fois le 10 novembre 2010 par devant Maître Blanche Moutrier notaire de résidence à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2740 du 14 décembre 2010 (ci-après "la Société").

L'Assemblée Générale était présidée par M. Hervé Poncin, juriste, demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Me Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisit comme scrutateur Me Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été convoqués.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 11.625.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 51.000,- EUR au montant de 11.676.000,- EUR par l'émission de 465.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport autre qu'en numéraire;

2. Renonciation de M. Rakhim Shadiev demeurant à Tashkent, 3/5, Shalola Street (Ouzbékistan) en sa qualité d'actionnaire de la Société à son droit de souscription relatif à l'augmentation de capital;

3. Souscription par M. Olimjon Shadiev demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) des 465.000 nouvelles actions et libération par un apport autre qu'en numéraire;

4. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 3.875.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 11.676.000,- EUR au montant de 15.551.000,- EUR par l'émission de 155.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport autre qu'en numéraire;

5. Renonciation de M. Olimjon Shadiev demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) en sa qualité d'actionnaire de la Société à son droit de souscription relatif à l'augmentation de capital;

6. Souscription par M. Rakhim Shadiev demeurant à Tashkent, 3/5, Shalola Street (Ouzbékistan) des 155.000 nouvelles actions et libération par un apport autre qu'en numéraire;

7. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

8. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 11.625.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 51.000,- EUR au montant de 11.676.000,- EUR par l'émission de 465.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport autre qu'en numéraire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a pris acte et accepté la renonciation de M. Rakhim Shadiev demeurant à Tashkent, 3/5, Shalola Street (Uzbekistan) en sa qualité d'actionnaire de la Société à son droit de souscription relatif à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Les 465.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune ont été souscrites et entièrement libérées par M. Olimjon Shadiev demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) par un apport autre qu'en numéraire consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société d'un montant de 11.625.000,- EUR.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur de cet apport en nature est établi par un rapport de la société Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, Réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, dont les conclusions sont les suivantes:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par les actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera attaché au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 3.875.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 11.676.000,- EUR au montant de 15.551.000,- EUR par l'émission de 155.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport autre qu'en numéraire.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a pris acte et accepté la renonciation de M. Olimjon Shadiev demeurant à CH-8032 Zurich, 182a, Freiestrasse (Suisse) en sa qualité d'actionnaire de la Société à son droit de souscription relatif à l'augmentation de capital.

Sixième résolution

Les 155.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25,-EUR chacune ont été souscrites et entièrement libérées par M. Rakhim Shadiev demeurant à Tashkent, 3/5, Shalola Street (Uzbekistan) par un apport autre qu'en numéraire consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société d'un montant de 3.875.000,-EUR.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur de cet apport en nature est établi par un rapport de la société Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, Réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, dont les conclusions sont les suivantes:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par les actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera attaché au présent acte.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est de 15.551.000,- EUR représenté par 622.040 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.”

Huitième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à M. Hervé Poncin demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg) de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimées à EUR 5.900.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: H. Poncin, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: EAC/2012/6704. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061966/223.

(120087668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

—
EXTRAIT

En date du 11 mai 2012, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 20 avril 2012;

- La démission de Robert Quinn, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet au 14 mai 2012;

- La démission d'Andreas Demmel, en tant qu'administrateur A de la Société, est constatée avec effet au 14 février 2012;

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est cooptée nouvel administrateur A de la Société avec effet au 14 mai 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059626/18.

(120083728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.526.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2012059627/11.

(120083787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

NG Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.733.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.095.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 25 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012059638/14.

(120084038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Neptun Lux Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2012059628/11.

(120083789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Neptun Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2012059629/11.

(120083788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Network Plus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 118.503.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059630/10.

(120084036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Bizvalue SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.406.

Extrait du conseil d'administration en date du 7/03/2012

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 7 mars 2012 que:

- les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société BIZVALUE SICAV SIF S.C.A. du 3A, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012060001/16.

(120084502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.
